

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions touchant le paragraphe 123? Paragraphe 124.

M. SELLAR: Ce paragraphe ne renferme rien d'important. C'est un résumé.

M. WINCH: Je m'excuse. Puis-je revenir sur le sujet du paragraphe 123? Dans les témoignages présentés au Comité des prévisions de dépenses, il a été question des gens qui laissent les services armés pour obtenir un emploi civil. On a prétendu que pour accorder la pension, il fallait tenir compte du traitement. Et voici qu'une personne quitte les services armés pour devenir lieutenant-gouverneur et elle peut le faire sans que l'on réduise ni son traitement ni sa pension, n'est-ce pas?

M. SELLAR: Oui. Il s'agit ici de ce qu'on appelle la décision Carroll, lorsque le lieutenant-gouverneur a été considéré comme un fonctionnaire de l'État, sans faire partie du service public du Canada.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 125. Y a-t-il ici quelque chose à considérer?

M. SELLAR: M. MacLean m'a demandé, quand nous en serions rendus à ce paragraphe, de lui dire si cette affaire avait été mise à jour. Les ministères des Finances et des Transports ont référé cette question au ministère de la Justice pour établir s'il y avait lieu de faire une loi pour arrêter la déduction de cette somme de \$9,750 de la subvention à l'Île du Prince-Édouard et rendre à cette province les quelque \$50,000. Nulle opinion n'a été reçue.

Le PRÉSIDENT: Paragraphe 126, 127, 128 et 129.

M. SELLAR: Les paragraphes 126 à 129 inclus ne contiennent que des choses qui, à mon sens, ne sont là qu'à titre de renseignements. Bien qu'il y ait amélioration quant à la façon dont les obligations d'épargne du Canada sont retenues, leur taux de rachat est encore énorme, ce qui fait que le plan est fort onéreux. Quoi qu'il en soit, le ministre des Finances m'a dit, l'automne dernier, qu'il était confiant de pouvoir remédier à la situation.

Quant à la Caisse d'épargne postale, il reste à établir si elle a encore sa raison d'être. De toute façon, c'est une question de ligne de conduite.

M. BELL (*Carleton*): Vous croyez que non, n'est-ce pas?

M. SELLAR: Oui, je suis d'avis qu'il y aurait moyen de trouver une solution pratique.

M. FRASER: M. Sellar pourrait-il nous dire si cette affaire rapporte quelque chose ou s'il y a perte?

M. SELLAR: A mon sens, nous perdons de l'argent à exploiter la Caisse d'épargne postale.

M. FRASER: Avez-vous une idée de la perte?

M. SELLAR: Non. Prenons Peterborough, comme exemple.

M. FRASER: C'est la meilleure ville au Canada.

Des VOIX: Bravo! Bravo!

M. SELLAR: Il n'y a personne au bureau de poste qui soit spécialement désigné pour s'occuper de la Caisse d'épargne. Nous sommes donc incapables d'en évaluer le coût véritable.

M. BROOME: Quel a été le but original de la Caisse d'épargne postale?

M. SELLAR: On a voulu imiter ce qui se fait en Angleterre. Il y a bien des années (à vrai dire, environ 30 ans) j'ai conseillé au gouvernement de songer à abolir la Caisse, mais les banques à charte ont été d'avis que ce serait imprudent, car certaines gens venus d'Europe, craignant de pénétrer dans les établissements bancaires, allaient au bureau de poste plutôt que de garder leur argent sous leur matelas.

Un DÉPUTÉ: C'était fort utile pendant la guerre, n'est-ce pas?